

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024 CONVOCATION DU 9 FÉVRIER 2024

Le 13 février 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, Mme THELLIER-CUVELIER, M CHACORNAC, M. BAERT, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme DELTOUR (arrivée à 18h41 – pendant la présentation d'Explicité), M. HENRIQUET

PROCURATIONS :

M. DESPREZ à M. CHOCRAUX

Mme SINIARSKI à Mme GELEZ

Secrétaire de séance : M. HENRIQUET

DÉLIBÉRATION N°13/2024	[FINANCES] Autorisation de solliciter le FIPD dans le cadre de l'installation du système de vidéosurveillance.
-----------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instauration par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

Considérant l'appel à projet 2024 concernant les projets susceptibles d'émerger au programme sécurisation « S » du FIPD, notamment la vidéo-protection ;

Considérant que la Commune d'Ennevelin a un projet de développement d'un système de vidéoprotection qui permettra de mailler et de protéger l'ensemble de son territoire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (19 voix pour) :

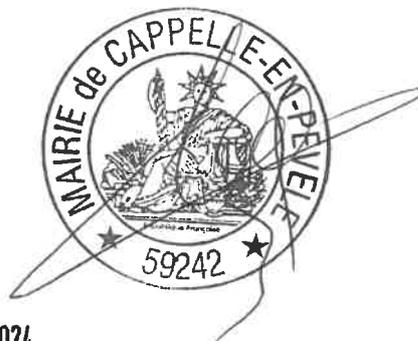
- De valider le projet de déploiement d'un système de vidéoprotection sur son territoire, projet comptant 12 caméras permettant de couvrir les entrées de la commune ainsi que le centre-bourg
- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD
- D'adopter le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses en HT	
Salle d'exploitation et stockage	8 777 €
Travaux d'investissements vidéo caméras	98 934 €
CREUL	3000 €
IRU (fibre - Axione)	16 200 €
Total des dépenses HT	127 911 €
Demande de subventions	
20% sur 98 934 €	19 786,8 €
50% sur 8 777 €	4 388,5 €

- D'autoriser le Maire à signer tout document afférant au dossier.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 16 FEV. 2024
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 16 FEV. 2024